

223C0063
FR0012435121-FS0019

11 janvier 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ELIS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 janvier 2023, Bpifrance Investissement (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort), agissant pour le compte de la société de libre partenariat LAC I SLP¹ dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 janvier 2023, le seuil de 5% du capital de la société ELIS et détenir, pour le compte de LAC I SLP, 11 517 663 actions ELIS représentant autant de droits de vote, soit 5,004% du capital et 4,20% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ELIS sur le marché³.

¹ Bpifrance Investissement précisant qu'il s'agit d'un fonds professionnel spécialisé et constitué en tant que société de libre partenariat représentée par son gérant et sa société de gestion (Bpifrance Investissement) agissant dans le cadre des articles L. 233-9 II, 1° du code de commerce et 223-12 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 230 147 257 actions représentant 273 958 287 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société ELIS du 9 janvier 2023.